

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le jeudi 29 octobre 2020 à compter de 13 h 00 par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

ABSENCES : M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Tanguay, greffière, sont également présentes.

2020-10-403 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la séance soit rouverte à 13 h 07.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. Par ailleurs, le préfet mentionne qu'aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2020-10-404 **PROJET DE BÂTIMENT ADMINISTRATIF – ACHAT D'IMMEUBLES**

ATTENDU le projet de démolition du bâtiment administratif actuel de la MRC et de construction d'un nouveau bâtiment;

ATTENDU l'offre d'achat numéro PA09526 du 27 octobre 2020 déposée par la MRC concernant l'immeuble étant le lot 1 010 718 du cadastre du Québec;

ATTENDU l'offre d'achat numéro PA10583 du 28 octobre 2020 déposée par la MRC concernant l'immeuble étant le lot 1 010 717 du cadastre du Québec et la contre-proposition numéro CP76206 datée du 28 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. De ratifier les conditions et la signature de la procuration émise en faveur de Me Ève Bellefleur, notaire, en lien avec les offres d'achat concernant les

immeubles connus comme étant le lot 1 010 718 et le lot 1 010 717 du cadastre du Québec;

2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents additionnels requis en lien avec toute procuration émise en faveur de Me Ève Bellefleur, notaire;
3. De ratifier les conditions et la signature du contrat de courtage en faveur de Pierre Bellefleur inc. en lien avec l'immeuble connu comme étant le lot 1 010 717 du cadastre du Québec;
4. De ratifier les conditions et la signature de l'offre d'achat numéro PA09526 du 27 octobre 2020 de l'immeuble connu comme étant le lot 1 010 718 du cadastre du Québec au prix de 279 000 \$, incluant la condition essentielle que l'immeuble doit être libre de locataires au plus tard le 15 mai 2021, date de prise de possession prévue de l'immeuble;
5. De ratifier les conditions et la signature de l'offre d'achat numéro PA10583 du 28 octobre 2020 de l'immeuble connu comme étant le lot 1 010 717 du cadastre du Québec au prix de 265 000 \$, incluant la condition essentielle que l'immeuble doit être libre au plus tard le 15 mai 2021, et d'autoriser la signature par Me Ève Bellefleur, mandataire de la MRC, de l'acceptation de la contre-proposition numéro CP76206 datée du 28 octobre 2020 aux conditions énoncées;
6. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer les contrats d'achat de ces immeubles ainsi que tous les documents accessoires requis dans le cadre de ces transactions pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska;
7. D'utiliser le surplus affecté – siège social aux fins d'acquitter les dépenses prévues par la présente résolution ainsi que celles reliées aux honoraires professionnels engagés pour ces transactions.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

2020-10-405

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de lever la séance à 13 h 11.

(signé)

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet